



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du 15/12/2021**

**DLB 2021/472**

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 15 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle polyvalente Les Baumes, Rue de l'Égalité à LEZIGNAN LA CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 09/12/2021

**Affichage de la convocation :** 09/12/2021

**Etaient Présents :**

Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNERI, Evelyne GUY, Blandine LAIRD, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

**Absents représentés par leur suppléant :**

Jacques CANTAGRILL représenté par Stéphane BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Françoise QUEUX, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :** Pierre MARHUENDA

**Objet :** Engagement d'une consultation - Modification du marché n° 2019-SER-22 : Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages, collectés sur le réseau de déchèteries du SICTOM », LOT n°1 attribué à SUEZ. Augmentation du nombre de tonnes

Accusé de réception en préfecture  
034-253400485-20211215-DLB20211215\_472-DE  
Reçu le 17/12/2021

Reçu le 17/12/2021 à plusieurs facteurs imprévisibles lors de la notification du présent marché public, notamment l'épisode COVID 19 qui a généré un effet de stock, ainsi que l'évolution démographique ayant une incidence sur le volume des déchets, le nombre de tonnes initialement prévu pour la durée initiale du marché a été dépassé sur la seconde année du marché (du 05/11/2020 au 05/11/2021).

Le prévisionnel pour les années suivantes devrait suivre le même rythme.

Il convient, de ce fait, de régulariser cette situation par le biais d'un avenant, augmentant le nombre de tonnes annuel initialement prévu, soit 200 tonnes, de 40 tonnes supplémentaires.

Le nombre maximal de tonnes pour la seconde période du marché passe donc de 200 tonnes à 240 tonnes.

Il en sera de même pour les périodes à venir.

Le nombre maximum de tonnes indiqué à l'acte d'engagement (cf. avenant n°1) est modifié en conséquence et porté à 240 tonnes.

Cette évolution des tonnages a également une incidence financière non négligeable

Le montant annuel estimatif au lancement de la procédure de marché public était de 90.000 €HT (cf. délibération du Comité Syndical en date du 27 juin 2019 DLB N° 2019/293).

Le prix de la prestation réalisée, en plus d'être lié aux volumes collectés, dépend également du type de déchets parmi ceux concernés par le marché. A titre d'exemple, le traitement d'une tonne de peinture est bien moins coûteux que celui d'une tonne de produits phytosanitaires.

Le volume de chacune des catégories étant difficilement quantifiable et/ou comparable d'une année à l'autre.

Le montant estimatif régularisé pour chaque période restante passe de 90.000 €HT à 155 000€HT pour le traitement et 21 500 € HT pour le transport (des taux de TVA différents étant appliqués)

Suite à l'avis favorable rendu par la CAO réunie le 7 décembre 2021 à 10h30, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'acter les changements exposés ci-dessus et de l'autoriser à signer tout document afférent à ces modifications.

Par ailleurs, il indique que ce lot ne sera pas reconduit pour la dernière période allant du 05/11/2022 au 05/11/2023.

Monsieur le Président propose de lancer ensuite un appel d'offres qui prendra effet le 06/11/2022 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, sous forme d'accord-cadre à bons de commandes, avec maximum de 200 000 € HT/an soit 800 000 € HT maximum sur toute la durée de l'accord-cadre, pour un tonnage annuel prévisionnel de 350 tonnes.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical :

- de valider la modification du nombre de tonnes et du montant estimatif du traitement et du transport concernant le marché n° 2019-SER-22 : Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages, collectés sur le réseau de déchèteries du SICTOM », LOT n °1 attribué à SUEZ pour la période du 5 novembre 2020 au 5 novembre 2021 puis pour la période allant du 6 novembre 2021 au 5 novembre 2022 inclus et de ne pas reconduire ce lot pour la période allant du 5 novembre 2022 au 5 novembre 2023 ;
- de l'autoriser à lancer ensuite un appel d'offres qui prendra effet le 06/11/2022 sous forme d'accord-cadre à bons de commandes, « Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages, collectés sur le réseau de déchèteries du SICTOM », lot n° 1,
- Dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Accusé de réception en préfecture  
034-253400485-20211215-DLB20211215\_472-DE  
Reçu le 17/12/2021

Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,


**VALIDE** la modification du nombre de tonnes et du montant estimatif du traitement et du transport concernant le marché n° 2019-SER-22 : Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages, collectés sur le réseau de déchèteries du SICTOM », LOT n °1 attribué à SUEZ pour la période du 5 novembre 2020 au 5 novembre 2021 puis pour la période allant du 6 novembre 2021 au 5 novembre 2022 inclus et de ne pas reconduire ce lot pour la période allant du 5 novembre 2022 au 5 novembre 2023.


**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer ensuite un appel d'offres qui prendra effet le 06/11/2022 sous forme d'accord-cadre à bons de commandes, « Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages, collectés sur le réseau de déchèteries du SICTOM », lot n° 1,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,  
  
Sébastien FREY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 17.12.2021 et de sa publication le 17.12.2021

A Nézignan l'Évêque, le 17.12.2021

Accusé de réception en préfecture  
034-253400485-20211215-DLB20211215\_472-DE  
Reçu le 17/12/2021